



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, Suite 1.100, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2401 595

Le 1^{er} février 2024

OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant le Groupe Le Massif*

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 29 janvier 2024, visant à obtenir :

Tout document permettant de consulter les montants des subventions/prêts pardonnables octroyés au Groupe Le Massif au fil du temps, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 28 janvier 2024. Ventiler le tout par année avec les montants octroyés, par type de subventions reçues et raison de chacune des subventions.

À la suite de nos recherches, nous n'avons pas repéré de document visé par votre demande puisque la Sûreté du Québec n'octroie pas de subvention/ prêt (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, l'article de cité ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Original signé

Émilie Roy
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels